

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/06/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

OBJET : DEVIS REMPLACEMENT DES AMPOULES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED. Il explique que la commune n'a pas obtenu de subvention dans le cadre du « Fonds Verts ».

Il propose aux conseillers de réaliser, même sans aide ce projet, qui permet d'économiser entre 70 et 80 % de la consommation. L'économie générée couvre en 2 ans le coût du remplacement des ampoules. Il présente le devis de l'entreprise URBELEC, d'un montant de 4 623.00 €HT.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le remplacement des lampes de l'éclairage public par des lampes LED,**
- **valide le devis de l'entreprise URBELEC pour un montant de 4 623.00 € HT,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 28 juin 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS